



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-08

L'an deux mille dix,
Le 5 février à Chalons en Champagne

Date de convocation	11 janvier 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	23
+ Vote par procuration	1

Étaient présents :

Mmes Joëlle BARAT, Arlette CHARBONNIER et Morgane PITEL, MM Jacques JEANTEUR, Daniel BEGUIN, François BUSSIERE, Daniel COURTAUX, Robert COURTY, Sylvain DALLA-ROSA, André DEGUIS, Olivier GUCKERT, Guy JOSEPH, Daniel LAURENT, Jean LIPP, Jean PANCHER, Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE (qui a reçu un pouvoir de M. Jean Pierre Florentin), Bruno PILARD, Michel PORCELLI, Daniel ROUVENACH, Alain ROY, Daniel TOURNAY, Jacky NICOLAS

Objet de la délibération :

Convention de partenariat entre l'EPAMA, Uteam et Gilles Morel

Vu le contrat de subvention dans le cadre du programme INTERREG IV B ENO pour la mise en œuvre du projet AMICE,

Vu le dossier de candidature dans le cadre du projet AMICE et notamment les engagements de l'EPAMA dans le groupe de travail numéro 4,

Vu la nécessité pour l'EPAMA de faire appel à un expert du logiciel OSIRIS,

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Le Président,

Jacques JEANTEUR



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

EPAMA

Syndicat Mixte, Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents
26, avenue Jean Jaurès 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Représenté(e) par M. Jacques JEANTEUR, Président,
dûment habilité par délibération du 5 février 2010.

Et ci-après désigné par "EPAMA".

ET

UTeam

SA à Conseil de Surveillance et Directoire
Centre de Transfert - 66 avenue de Landshut - 60200 COMPIEGNE

Représentée par le Président du Directoire Monsieur Christian DEBLOIS
dûment habilité aux fins des présentes

ci-après désignée UTeam

ET

Monsieur Gilles MOREL

ci-après désigné, le consultant,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

PREAMBULE

Le logiciel OSIRIS-Inondation est diffusé par l'EPAMA aux communes du bassin de la Meuse soumises aux inondations et désireuses de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde et d'améliorer la gestion de crise.

Dans le cadre du projet transnational AMICE, l'EPAMA souhaite étendre la diffusion de cet outil aux autres pays du bassin de la Meuse et développer de nouvelles fonctionnalités avec des partenaires des pays riverains (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

Pour l'aider à atteindre ces objectifs, l'EPAMA a prévu de se faire assister par un expert spécialiste des Technologies de l'Information appliquées au risque inondation et du logiciel OSIRIS-Inondation. La présente proposition vise à répondre aux besoins d'expertise correspondant aux actions 25 et 26 du projet AMICE.

ARTICLE 1 - OBJET

L'EPAMA confie par la présente convention à UTeam qui l'accepte, la charge de mettre à sa disposition Monsieur Gilles MOREL, qui accepte, en qualité de consultant dans le domaine suivant : Assistance pour l'extension du logiciel OSIRIS-Inondation et développement de nouvelles fonctionnalités dans le contexte international du bassin de la Meuse (voir détails des travaux en annexe 1).

ARTICLE 2 - PRESTATIONS

2-1 Les prestations prévues dans le cadre de cette mission consisteront en avis et consultations sur toutes les questions et matières relatives au domaine de la présente convention, tel que défini à l'article 1 ci-dessus.

Il appartient à l'EPAMA seul d'exploiter ou non les résultats de ces consultations. La décision d'application appartient à l'EPAMA seul. La responsabilité de UTeam ne saurait être mise en cause.

2-2 Il est convenu à la date de la convention, que les prestations représenteront au total environ 11,8 jours par le consultant.

Les dates auxquelles seront réalisées les prestations seront convenues, au cas par cas, directement entre l'EPAMA et le consultant.

Dans le cadre des activités sur le thème défini dans l'article 1, le consultant pourra être amené à effectuer, en accord avec l'EPAMA, des missions particulières en participant, soit à des congrès ou symposiums, soit à des réunions thématiques de travail, soit à des visites techniques d'exposition.

2-3 L'EPAMA aura, seul, la libre et totale disposition des prestations réalisées ainsi que tous avis donnés.

ARTICLE 3 - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3-1 En contrepartie des présents travaux, l'EPAMA s'engage à apporter une participation financière à la réalisation de l'étude à hauteur de 9 878,86 € TTC (8 260 € HT). Les paiements seront échelonnés selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature du contrat
- Le solde à la remise du rapport final et au plus tard le 31/08/2010

3-2 Le montant stipulé au paragraphe 3-1 ci-dessus comprend les frais de gestion des présentes par UTeam.

3-3 En tout état de cause, le montant définitif est plafonné au montant prévisionnel. Le comptable assignataire est l'agent comptable principal de l'EPAMA. Les paiements sont effectués, à réception de facture, au compte ouvert au nom de UTeam. Les références du compte à créditer sont les suivantes :

Banque : CIC Compiègne Entreprise

Code banque : 30027

Code guichet : 17782

Numéro de compte : 00067980101

Clé RIB : 20

ARTICLE 4 - RESPONSABILITES

UTeam est tenue à une obligation de moyens tant en phase d'étude que de mise en œuvre.

ARTICLE 5 - SECRET

5-1 Le consultant devra conserver secrètes, ne pas communiquer à des tiers et de ne pas utiliser dans un autre but que l'exécution des présentes, toutes les informations, sous quelque forme que ce soit, que l'EPAMA et/ou ses fournisseurs et clients lui communiqueront, ou auxquelles il aura accès auprès de l'EPAMA et/ou ses fournisseurs et clients, ou qu'il apprendra sur l'EPAMA et/ou ses fournisseurs et clients, à l'occasion ou pour l'exécution des présentes.

Ne sont toutefois pas soumises à cette obligation, les informations qui sont ou seront publiquement divulguées sans manquement à l'égard de l'EPAMA et/ou ses fournisseurs et clients, ou que le consultant recevra de tiers non liés à l'EPAMA et/ou ses fournisseurs et clients par un engagement de confidentialité, ou que le consultant possédait déjà avant de les recevoir, d'y avoir accès ou de les apprendre, à l'occasion ou pour l'exécution des présentes.

5-2 Le consultant ne pourra divulguer par des publications écrites ou orales les résultats d'étude sans autorisation expresse et écrite de l'EPAMA qui ne pourra refuser sans motif raisonnable.

Les éventuels projets de communication écrite ou orale portant sur les prestations devront être soumis par écrit à l'EPAMA qui pourra être, s'il le souhaite, associé à cette communication ou publication. Passé un délai de deux mois, après réception du document à

publier, l'EPAMA sera supposé donner un avis favorable. L'EPAMA s'engage à ne pas faire de communication ou publication relative aux prestations sans mentionner le nom du consultant.

ARTICLE 6 - RESILIATION

6-1 Au cas où une partie ne respecterait pas les dispositions des présentes, et après mise en demeure restée sans effet pendant trente jours, l'autre partie pourra résilier les présentes de plein droit par simple lettre recommandée.

6-2 L'EPAMA pourra sans indemnité et de plein droit résilier les présentes à tout moment avec un préavis d'un mois au cas où les prestations ne lui sembleraient plus nécessaires.

ARTICLE 7 - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 8 mois à compter de sa signature.

ARTICLE 8 - LITIGES

En cas de divergence sur l'interprétation ou l'exécution des clauses du présent contrat, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. A défaut d'accord obtenu dans un délai raisonnable, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent.

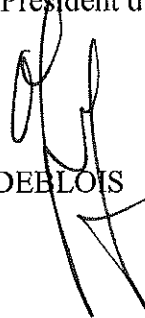
Fait en trois exemplaires originaux,
A Compiègne, le

Pour l'EPAMA
Le Président



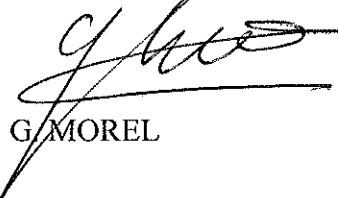
J. JEANTEUR

Pour UTeam
Le Président du Directoire



C. DEBLOIS

Le Consultant



G. MOREL

ANNEXE 1

1. Détail des travaux

L'expertise et l'assistance à l'EPAMA porteront sur les points suivants :

1. Pour l'action 25 du projet AMICE (analyse des organisations, des outils d'aide à la décision et des stratégies sur le bassin de la Meuse)
 - a) aide à la réalisation d'un questionnaire sur les organisations et outils existants dans les différents pays et aide au remplissage du questionnaire pour l'outil OSIRIS-Inondation
 - b) participation aux réflexions et à la définition des orientations et des objectifs pour l'amélioration et le développement de services d'aide à la préparation et gestion de crise
2. Pour l'action 26 du projet AMICE (amélioration des outils logiciels d'aide à la gestion de crise inondation)
 - a) Participation aux spécifications des nouvelles fonctionnalités logicielles (spécifications fonctionnelles, techniques et ergonomiques)
 - b) Aide au choix d'un prestataire et suivi des premiers travaux de développement (année 1)

2. Livrables

Le consultant contribuera à la rédaction des documents techniques et rapports prévus comme résultats des actions 25 et 26 du projet AMICE, en accord avec le responsable du projet et commanditaire de la prestation, à savoir l'EPAMA.

Le consultant tiendra à jour et fournira en fin de prestation un tableau des temps passés sur chaque tâche.

3. Estimation détaillée des tâches en hommes-jours

Tâches d'expertise et /ou assistance technique	Estimation en nombre d'hommes-jours
1.a - Participation aux questionnaires	1
1.b – Définition des objectifs en matière de services	0,8
2.a – Spécifications des services logiciels	4
2.b – Suivi des travaux de développement	3
Réunions de projet	3
Total pour l'année 1	11,8 jours

af

ANNEXE 2

Compétences du consultant

Gilles Morel est le principal créateur à l'origine du logiciel OSIRIS-Inondation initialement développé au CETMEF dans le cadre du projet européen OSIRIS (2000-2003).

De 2000 à 2008, il a coordonné au niveau national les développements et la diffusion de cet outil en partenariat avec les Etablissements publics de bassin de la Loire et de la Meuse.

Aujourd'hui responsable du thème de recherche « Risques majeurs et territoires Urbains » de l'Université de Technologie de Compiègne, il continue à développer des méthodes et outils innovants pour la gestion des risques et poursuit son partenariat avec le CETMEF pour le développement de l'outil OSIRIS.